

Voici le questionnaire vide, pour vous faire une idée ...

Participomètre

Bienvenue sur le questionnaire du participomètre !

Le participomètre est une grille d'analyse de la dimension participative des programmes des candidats à l'élection municipale de 2020.

Le questionnaire qui va suivre a pour but d'évaluer les programmes électoraux selon les critères suivants :

- Critère A : Renforcer l'inclusion
- Critère B : Permettre de formuler des prises de position collectives
- Critère C : Avoir des capacités à produire une décision / des chances de déboucher sur une décision
- Critère D : Étendue des domaines et des décisions sur lesquels la participation peut porter
- Critère E : Capacité d'initiative

Chaque critère sera appliqué à chacun des dispositifs de participation suivants :

- Consultation des corps intermédiaires (*associations type Union de Quartier etc*)
- Assemblées citoyennes
- Réunions publiques
- Pétitions
- Votations
- Budget participatif
- Autres dispositifs éventuels
- Évaluation de la démarche participative une fois élus

Chaque critère, une fois appliqué à tous ces dispositifs, produit un score. L'ensemble des scores des différents critères donne un score total.

Attention ! Problèmes juridiques.

Certains engagements en faveur de la participation peuvent être illégaux ou comporter des problèmes juridiques en l'état actuel du droit français. Lorsqu'une réponse comporte des problèmes juridiques, elle comportera la mention "PJ". À la fin du questionnaire, on calculera à la fois le score incluant ces engagements illégaux, et un score alternatif ne les comptant pas.

Comment évaluer un programme avec le Participomètre ?

L'évaluation se déroule en deux étapes : une phase d'analyse préalable, et une phase de remplissage du questionnaire.

Avant de commencer à remplir le questionnaire, la personne qui enquête aura déjà repéré toutes les propositions ou morceaux de propositions qui concernent la participation dans le programme. Elle regroupe les propositions par catégorie : assemblée citoyenne, votation, budget participatif, autre etc.

Chaque catégorie est traitée comme un tout. Ainsi, si un programme promet plusieurs assemblées citoyennes (par exemple, une sur la vidéo-surveillance et une sur les rythmes scolaires), on les traitera en une seule fois comme un tout et non assemblée citoyenne par assemblée citoyenne.

Lorsqu'un programme compte s'appuyer sur un dispositif ou un organisme qui existe déjà, on le compte de la même manière que les autres.

Lisez attentivement chaque question avant d'y répondre. Vous pouvez naviguer d'une page à l'autre sans perdre vos réponses, modifier vos réponses, et quitter pour revenir plus tard là où vous vous étiez arrêté.e.

Il y a 182 questions dans ce questionnaire.

Renseignements

1 [R01] Quel est le nom de la liste dont vous souhaitez évaluer le programme ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

2 [R02] Dans quelle ville ce programme est-il proposé ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

3 [R03] Indiquez un lien vers une page web où il est possible de télécharger ce programme

Veuillez écrire votre réponse ici :

4 [R04]Indiquez votre prénom et votre nom

Veuillez écrire votre réponse ici :

Ces informations ne seront ni publiées, ni transmises à un tiers. Elles ne seront qu'utilisées à titre indicatif afin de favoriser la fiabilité des données (vous pourrez les modifier ou les supprimer par la suite en contactant le support technique)

5 [R05]Indiquez votre adresse e-mail

Veuillez écrire votre réponse ici :

Ces informations ne seront ni publiées, ni transmises à un tiers. Votre adresse ne sera éventuellement utilisée qu'en cas de doute sur des réponses, pour vous demander des précisions. (vous pourrez les modifier ou les supprimer par la suite en contactant le support technique)

Attention : si vous ne renseignez pas ces indications, votre questionnaire pourra ne pas être pris en compte s'il comporte des erreurs.

1/ Consultations des corps intermédiaires

6 [Cidesc]

Par "corps intermédiaires", on entend par exemple les unions de quartier, les syndicats, les associations (comme une association de parents d'élèves), etc.

7 [A1ci]**Consultation des corps intermédiaires (associations type Union de Quartier)****Diversité des corps intermédiaires consultés ?**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tous les corps intermédiaires peuvent se joindre à toute consultation (5 pts)
- Nombreux corps intermédiaires sont consultés sur de nombreux sujets (4 pts)
- Nombreux corps intermédiaires sont consultés sur un nombre limité de sujets (3 pts)
- Un faible nombre de corps intermédiaires sont consultés sur de nombreux sujets (2 pts)
- Un faible nombre de corps intermédiaires désignés à l'avance est consulté sur des sujets particuliers (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

8 [A2ci]**Consultation des corps intermédiaires (associations type Union de Quartier)**

Effectivité pratique de la consultation des corps intermédiaires ? (De 5 à 1 selon l'existence d'un procédé simple et connu pour que les corps constitués soient consultés, et d'un procédé permettant au public de visualiser la diversité des corps intermédiaires consultés. 0 : non précisé)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1
- Non précisé (0 pts)

9 [A3ci]

Consultation des corps intermédiaires (associations type Union de Quartier)

Fréquence de consultation des corps intermédiaires ? (5 ou 4 : fréquent, 3 ou 2 : moyennement ou pas fréquent, 1 : "régulier", 0 : pas mentionné)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1
- Non précisé (0 pts)

10 [B2ci]

Consultations des corps intermédiaires

A quel stade intervient la consultation ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La consultation intervient pour identifier les problèmes (5 pts)
- La consultation intervient après l'identification d'un problème pour réfléchir à ses solutions (4 pts)
- Cela dépend des sujets (3 pts)
- La consultation intervient une fois que les projets sont déjà bien définis (2 pts)
- La consultation intervient une fois que le projet est défini, pour valider ou non son adoption (1 pts)
- Non précisé (0 pts)

11 [B3ci]

Consultations des corps intermédiaires

Est il possible de discuter la proposition avec les services techniques de la ville ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (5 pts)
- Non (1 pts)
- Non précisé (0 pts)

12 [B4ci]

Consultations des corps intermédiaires

Comment est reconnue la consultation des corps intermédiaires par les élus?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- L'avis des corps intermédiaires est systématiquement rendu public via un canal reconnu par la ville et l'avis est reconnu comme tel par les élus (5 pts)
- L'avis des corps intermédiaires est systématiquement rendu public via un canal reconnu par la ville mais rien n'est dit sur sa reconnaissance par les élus ou bien les élus ne le reconnaissent pas comme tel (4 pts)
- L'avis n'est pas toujours publié via un canal reconnu par la ville mais il est toujours reconnu comme tel par les élus (3 pts)
- L'avis n'est pas toujours publié via un canal reconnu par la ville et rien n'est dit sur sa reconnaissance par les élus ou bien les élus ne le reconnaissent pas comme tel (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

Les questions sur la reconnaissance par les élus évaluent si l'avis est reconnu en tant que tel, sans préjuger de sa prise en compte.

13 [B4ciBis]

Consultations des corps intermédiaires

Dans quelle mesure est-il possible pour les corps intermédiaires d'interagir avec le conseil municipal pour déboucher sur une prise de position collective ? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Certains corps intermédiaires siègent systématiquement au conseil municipal et il est prévu qu'un échange peut avoir lieu entre le conseil municipal et les corps intermédiaires par délibération ou avis interposés (PJ) (4 pts)
- Certains corps intermédiaires siègent systématiquement au conseil municipal (PJ) (3 pts)
- Il est prévu qu'un échange peut avoir lieu entre le conseil municipal et le corps intermédiaire par délibération et avis interposés (2 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

Il est question ici de déterminer ce qui est mis en place pour qu'une prise de position commune soit arrêtée. Cela intervient avant le stade de la décision : avant qu'une proposition devienne une décision, il faut d'abord formuler la proposition

14 [C1ci]

Consultation des corps intermédiaires

Quelles interactions des corps intermédiaires avec le conseil municipal sont prévues pour déboucher sur une prise de décision ? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal, suivi d'un débat, suivi d'un vote auquel certains corps intermédiaires peuvent prendre part (PJ) (5 pts)
- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal suivi d'un débat suivi d'un vote auquel les corps intermédiaires ne peuvent pas prendre part (4 pts)
- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal suivi d'un débat sans vote (2 pts)
- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal sans débat (1 pts)
- Non précisé (0 pts)

15 [C2ci]

Consultation des corps intermédiaires

Le processus pour que la proposition soit susceptible de devenir une décision est-il transparent ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le processus par lequel des propositions des corps intermédiaires sont susceptibles de devenir des décisions est clair et précis (5 pts)
- Le processus reste flou (3 pts)
- Il est clairement indiqué que les propositions des corps intermédiaires n'auront jamais qu'une valeur d'avis (2 pts)
- Non précisé (0 pts)

16 [C3ci]

Consultation des corps intermédiaires

Les avis et propositions des corps intermédiaires peuvent dans certaines conditions être directement décisionnelles ? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (5 pts)
- Non précisé (0 pts)

17 [D1ci]

Consultations des corps intermédiaires

Sur quels domaines peut porter la consultation des corps intermédiaires ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout domaine sur lequel les corps intermédiaires se saisissent (5 pts)
- Plusieurs domaines issus d'une négociation entre corps intermédiaires et élus (4 pts)
- Certains domaines explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des domaines très limités prévus dans le programme (1 pts)
- Non précisé (0 pts)

18 [D1ciBis]

Consultations des corps intermédiaires

Le programme explicite ou laisse entendre que la participation peut porter sur un domaine qui ne relève pas de sa compétence ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (3 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

19 [D2ci]

Consultation des corps intermédiaires

Sur quel type de décision la consultation est-elle possible ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout type de décision sur lesquelles les corps intermédiaires se saisissent (5 pts)
- Plusieurs types de décisions issus d'une négociation entre corps intermédiaires et élus (4 pts)
- Certains types de décisions explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des décisions très limitées prévues dans le programme (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

un 'type de décision' est une sorte de décision à l'intérieur d'un domaine de décision. Par exemple, on peut dire que l'on fait de la participation sur l'amélioration du cadre de vie (= domaine), mais on n'en fait que sur le point de savoir quelle essence d'arbre on plante (= type de décision).

20 [E1ci]

Consultation des corps intermédiaires

Qui initie la consultation ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Les corps intermédiaires peuvent obtenir une consultation des corps intermédiaires (PJ) (5 pts)
- Les corps intermédiaires ou les élus peuvent demander une consultation des corps intermédiaires (4 pts)
- Seuls les élus peuvent décider de consulter les corps intermédiaires (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

Il est interdit aux communes de se considérer comme liées par une demande de la population. Elles ne peuvent donc pas accorder de "droit" d'initiative si ce droit l'obligeait à faire quelque chose.

21 [E3ci]

Consultations des corps intermédiaires

Le nombre d'initiatives possibles est-il limité ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas de limitation en nombre de saisines possibles (5 pts)
- Limitation à un nombre raisonnable (3 pts)
- Limitation forte (une par an ou moins) (1 pts)
- Non précisé ou non concerné (0 pts)

2/ Assemblées citoyennes

22 [Acdesc]

Par "Assemblées citoyennes", on entend les instances collégiales composées au moins en partie d'habitants et qui sont instituées par la commune.

En droit, certaines sont obligatoires sous certaines conditions. C'est le cas :

- des conseils de quartier (article L2143-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT),
- des conseils citoyens (loi dite "Lamy" du 21 février 2014),
- des commissions communales pour l'accessibilité (L2143-3 CGCT)
- des commissions consultatives des services publics locaux (L1413-1 CGCT).

D'autres sont facultatives. C'est le cas :

- des comités consultatifs, parfois aussi appelées commissions extra-municipales (L2143-2 CGCT)
- des conseils consultatifs (L2143-4 CGCT, créés par la loi du 27 décembre 2019)
- des conseils de jeunes (L1112-23 CGCT),
- de certaines commissions communales pour l'accessibilité (L2143-3 CGCT)
- de certaines commissions consultatives des services publics locaux (L1413-1 CGCT)

Il en existe aussi au niveau de certaines intercommunalités (conseils de développement, L5211-10-1 CGCT).

Attention, le nom donné sur le terrain à ces instances n'est pas nécessairement le même que l'expression utilisée par les textes de droit. Par exemple, une commune peut se doter de ce qu'elle nommera "Conseil des anciens", qui est, dans le langage juridique, un comité consultatif.

Pour rappel, lorsqu'un programme compte s'appuyer sur un dispositif ou un organisme qui existe déjà, on le compte de la même manière que les autres. Ceci étant, comme chaque catégorie est traitée comme un tout, si un programme fait référence à plusieurs assemblées citoyennes (par exemple, une sur la vidéo-surveillance et une sur les rythmes scolaires), on les traitera en une seule fois comme un tout et non assemblée citoyenne par assemblée citoyenne. Chaque critère doit donc être apprécié sur l'ensemble.

23 [A1ac]

Assemblées citoyennes

Comment sont désignés les membres des assemblées citoyennes ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tirage au sort et/ou proposition de participants par les habitants (5 pts)
- Tirage au sort et volontariat (4 pts)
- Des personnes sont proposées par les habitants et désignées selon des critères de représentativité (3 pts)
- Modalités de composition pas précisées mais l'instance s'adresse à un public habituellement peu représenté (3 pts)
- Désignation selon des critères de représentativité (adresse, sexe, âge, situation socio-professionnelle) (2 pts)
- Volontariat (2 pts)
- Désignation sans critères de représentativité (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

24 [A2ac]

Assemblées citoyennes

Des aménagements sont-ils prévus pour faciliter la participation aux assemblées citoyennes ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Garde d'enfants + défraiement des participants (5 pts)
- Garde d'enfants (4 pts)
- Les assemblées peuvent décider elles-mêmes (4 pts)
- Défraiement (3 pts)
- Non précisé (0 pts)

25 [A2acBis]

Assemblées citoyennes

Y a-t-il une formation prévue pour les assemblées citoyennes ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Formation pour les membres d'assemblées citoyennes + possibilité pour les assemblées d'auditionner des experts (3 pts)
- Possibilité pour les assemblées citoyennes d'auditionner des experts (2 pts)
- Formations pour les membres d'assemblées citoyennes (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

26 [A2acTer]

Assemblées citoyennes

La participation aux assemblées citoyennes est-elle rémunérée (PJ) ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (3 pts)
- Non (0 pts)

27 [A3ac]

Assemblées citoyennes

Fréquence des assemblées citoyennes ? (5 ou 4 : fréquent (y compris le cas où les assemblées se saisissent elles-mêmes autant qu'elles veulent), 3 ou 2 : moyennement ou pas fréquent, 1 : "régulier", 0 : pas mentionné)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1
- Non précisé (0 pts)

Fréquence à estimer selon l'enjeu. Si le.a candidat.e n'indique pas de fréquence précise, il faut apprécier le degré de précision de la promesse sur la fréquence (ex : "souvent" = peu précis = peu de points)

28 [B1ac]

Assemblées citoyennes

Quels sont les moyens octroyés aux assemblées citoyennes ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Des moyens matériels et humains suffisants sont mis à disposition pour fonctionner et les assemblées ont la main sur l'emploi de ces moyens (5 pts)
- Des moyens limités sont mis à disposition et les assemblées ont la main sur leur emploi (4 pts)
- Des moyens dont l'ampleur n'est pas précisée sont mis à disposition et les assemblées ont la main sur leur emploi (3 pts)
- Des moyens sont mis à disposition mais les assemblées n'ont pas la main sur leur emploi (3 pts)
- Des moyens limités sont mis à disposition et les assemblées n'ont pas la main sur leur emploi (2 pts)
- Non précisé (0 pts)

29 [B2ac]

Assemblées citoyennes

A quel stade intervient la consultation des assemblées citoyennes?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La consultation intervient pour identifier les problèmes (5 pts)
- La consultation intervient après l'identification d'un problème pour réfléchir à ses solutions (4 pts)
- Selon la consultation, elle intervient à des stades différents (3 pts)
- La consultation intervient une fois que les projets sont déjà bien définis (2 pts)
- La consultation intervient une fois que le projet est défini, pour valider ou non son adoption (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

30 [B3ac]

Assemblées citoyennes

Est il possible de discuter la proposition avec les services techniques de la ville ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (5 pts)
- Non (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

31 [B4ac]

Assemblées citoyennes

Comment est reconnue l'assemblée citoyenne par les élus?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- L'avis des assemblées est systématiquement rendu public via un canal reconnu par la ville et l'avis est reconnu comme tel par les élus (5 pts)
- L'avis des assemblées est systématiquement rendu public via un canal reconnu par la ville mais rien n'est dit sur sa reconnaissance par les élus ou bien les élus ne le reconnaissent pas comme tel (4 pts)
- L'avis n'est pas toujours publié via un canal reconnu par la ville mais il est toujours reconnu comme tel par les élus (3 pts)
- L'avis n'est pas toujours publié via un canal reconnu par la ville et rien n'est dit sur sa reconnaissance par les élus ou bien les élus ne le reconnaissent pas comme tel (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

Les questions sur la reconnaissance par les élus évaluent si l'avis est reconnu en tant que tel, sans préjuger de sa prise en compte.

32 [B4acBis]

Assemblées citoyennes

Dans quelle mesure est-il possible pour les assemblées citoyennes d'interagir avec le conseil municipal pour déboucher sur une prise de position collective ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Des membres d'assemblées citoyennes siègent systématiquement au conseil municipal et il est prévu qu'un échange peut avoir lieu entre le conseil municipal et les corps intermédiaires par délibération ou avis interposés (PJ) (4 pts)
- Des membres d'assemblées citoyennes siègent systématiquement au conseil municipal (PJ) (3 pts)
- Il est prévu qu'un échange peut avoir lieu entre le conseil municipal et l'assemblée citoyenne par délibération et avis interposés (2 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

Il est question ici de déterminer ce qui est mis en place pour qu'une prise de position commune soit arrêtée. Cela intervient avant le stade de la décision : avant qu'une proposition devienne une décision, il faut d'abord formuler la proposition

33 [C1ac]

Assemblées citoyennes

Quelles interactions des assemblées citoyennes avec le conseil municipal sont prévues pour déboucher sur une prise de décision ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal suivi d'un débat suivi d'un vote auquel des membres des assemblées citoyennes peuvent prendre part (PJ) (5 pts)
- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal suivi d'un débat suivi d'un vote auquel les assemblées citoyennes ne peuvent pas prendre part (4 pts)
- Possibilité de présenter en conseil municipal suivi d'un débat sans vote (2 pts)
- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal sans débat (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

34 [C2ac]

Assemblées citoyennes

Le processus pour que la proposition soit susceptible de devenir une décision est-il transparent ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le processus par lequel des propositions des assemblées citoyennes sont susceptibles de devenir des décisions est clair et précis (5 pts)
- Le processus reste flou (3 pts)
- Il est clairement indiqué que les propositions d'assemblées citoyennes n'auront jamais qu'une valeur d'avis (2 pts)
- Non précisé (0 pts)

35 [C3ac]

Assemblées citoyennes

Les avis et propositions des assemblées citoyennes peuvent dans certaines conditions être directement décisionnelles (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (5 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

36 [D1ac]

Assemblées citoyennes

Sur quels domaines peuvent porter les assemblées citoyennes ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout domaine sur lequel les assemblées citoyennes se saisissent (5 pts)
- Plusieurs domaines issus d'une négociation entre assemblées citoyennes et élus (4 pts)
- Certains domaines explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des domaines très limités prévus dans le programme (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

37 [D1acBis]

Assemblées citoyennes

Le programme explicite ou laisse entendre que la participation peut porter sur un domaine qui ne relève pas de sa compétence ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (3 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

38 [D2ac]

Assemblées citoyennes

Sur quel type de décision la consultation est-elle possible ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout type de décision sur lesquelles les assemblées citoyennes se saisissent (5 pts)
- Plusieurs types de décisions issus d'une négociation entre assemblées citoyennes et élus (4 pts)
- Certains types de décisions explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des décisions très limitées prévues dans le programme (1 pts)
- Non précisé (0 pts)

un 'type de décision' est une sorte de décision à l'intérieur d'un domaine de décision. Par exemple, on peut dire que l'on fait de la participation sur l'amélioration du cadre de vie (= domaine), mais on n'en fait que sur le point de savoir quelle essence d'arbre on plante (= type de décision).

39 [E1ac]

Assemblées citoyennes

Qui initie la consultation de l'assemblée citoyenne ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Présence d'une auto-saisine (5 pts)
- Absence d'une auto-saisine (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

40 [E2ac]

Assemblées citoyennes

L'assemblée citoyenne peut-elle être saisie par les habitants ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (3 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

41 [E3ac]

Assemblées citoyennes

Le nombre d'initiatives possibles est-il limité ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas de limitation en nombre de saisines possibles (5 pts)
- Limitation à un nombre raisonnable (3 pts)
- Limitation forte (une par an ou moins) (1 pt)
- Non précisé ou non concerné (0 pts)

3/ Réunions publiques

42 [A2rp]

Réunions publiques

Pour évaluer l'effectivité pratique des réunions publiques, noter entre 5 (bien respectés) et 1 (peu respectés), le respect des critères suivants :

- horaires variés
- durées adaptées à l'enjeu
- lieux différents et/ou adaptés à l'enjeu
- garde d'enfants
- possibilité de suivre la réunion à distance

(0 si pas de précision)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1
- Non précisé (0 pts)

43 [A3rp]

Réunions Publiques

Fréquence des réunions publiques ? (5 ou 4 : fréquent, 3 ou 2 : moyennement ou pas fréquent, 0 : pas mentionné)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1
- Non précisé (0 pts)

44 [B1rp]

Réunions publiques

Quels types de réunions publiques sont prévus ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Coexistence de réunions d'information et de réunions de délibération (5 pts)
- La réunion a pour objet de faire remonter des prises de position délibérées collectivement (4 pts)
- La réunion a pour objet de faire remonter des doléances sans plus de précision (2 pts)
- Uniquement réunions d'information (1 pts)
- Non précisé (0 pts)

Les réunions de délibération sont entendues non pas comme un format d'échange bilatéral entre élu et habitants mais comme un mode d'organisation qui permet de faire émerger une solution commune et potentiellement nouvelle par rapport à ce que l'élu avait en projet.

45 [B2rp]

Réunions publiques

A quel stade intervient la consultation ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La consultation intervient pour identifier les problèmes (5 pts)
- La consultation intervient après l'identification d'un problème pour réfléchir à ses solutions (4 pts)
- Selon le sujet, la consultation intervient à des stades différents (3 pts)
- La consultation intervient une fois que les projets sont déjà bien définis (2 pts)
- La consultation intervient une fois que le projet est défini, pour valider ou non son adoption (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

46 [B3rp]

Réunions publiques

Est il possible de discuter la proposition avec les services techniques de la ville ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (5 pts)
- Non (1 pts)
- Non précisé (0 pts)

47 [B4rp]

Réunions publiques

Comment est reconnue la réunion publique par les élus?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le compte-rendu des réunions publiques est systématiquement rendu public via un canal reconnu par la ville et l'avis est reconnu comme tel par les élus (5 pts)
- Le compte-rendu des réunions publiques est systématiquement rendu public via un canal reconnu par la ville mais rien n'est dit sur sa reconnaissance par les élus ou bien les élus ne le reconnaissent pas comme tel (4 pts)
- L'avis n'est pas toujours publié via un canal reconnu par la ville mais il est toujours reconnu comme tel par les élus (3 pts)
- L'avis n'est pas toujours publié via un canal reconnu par la ville et rien n'est dit sur sa reconnaissance par les élus ou bien les élus ne le reconnaissent pas comme tel (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

Les questions sur la reconnaissance par les élus évaluent si l'avis est reconnu en tant que tel, sans préjuger de sa prise en compte.

48 [B4rpBis]

Réunions publiques

Est-il prévu qu'un échange peut avoir lieu entre le conseil municipal et de nouvelles réunions publiques par délibération et avis interposés ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (3 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

49 [C1rp]

Réunions publiques

Quelles interactions des assemblées citoyennes avec le conseil municipal sont prévues pour déboucher sur une prise de décision ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal suivi d'un débat suivi d'un vote auquel des personnes ayant participé aux réunions publique peuvent prendre part (PJ) (5 pts)
- Possibilité de présenter une proposition en CM suivi d'un débat suivi d'un vote auquel les personnes ayant participé aux réunions publiques ne prennent pas part (4 pts)
- Possibilité de présenter en conseil municipal suivi d'un débat sans vote (2 pts)
- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal sans débat (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

50 [C2rp]

Réunions publiques

Le processus pour que la proposition soit susceptible de devenir une décision est-il transparent ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Il est clairement annoncé si la réunion est d'information ou de coconstruction et dans ce dernier cas, les modalités de déroulement du processus sont claires et expliquées (5 pts)
- Il est clairement annoncé si la réunion est d'information ou de coconstruction mais les modalités de déroulement du processus ne sont pas claires (4 pts)
- Il n'est pas clairement indiqué l'objectif de chaque réunion (3 pts)
- Il n'y a que des réunions d'information (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

51 [C3rp]

Réunions publiques

Les avis et propositions issues des réunions publiques peuvent dans certaines conditions être directement décisionnelles (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (5 pts)
- Non précisé (0 pts)

52 [D1rp]

Réunions publiques

Sur quels domaines peuvent porter les réunions publiques ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout domaine sur lequel les participants aux réunions publiques se saisissent (5 pts)
- Plusieurs domaines issus d'une négociation entre les participants aux réunions publiques et élus (4 pts)
- Certains domaines explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des domaines très limités prévus dans le programme (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

53 [D1rpBis]

Réunions publiques

Le programme explicite ou laisse entendre que la participation peut porter sur un domaine qui ne relève pas de sa compétence ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (3 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

54 [D2rp]

Réunions publiques

Sur quel type de décision la consultation est-elle possible ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout type de décision sur lesquelles les participants aux réunions publiques se saisissent (5 pts)
- Plusieurs types de décisions issus d'une négociation entre participants aux réunions publiques et élus (4 pts)
- Certains types de décisions explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des décisions très limitées prévues dans le programme (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

un 'type de décision' est une sorte de décision à l'intérieur d'un domaine de décision. Par exemple, on peut dire que l'on fait de la participation sur l'amélioration du cadre de vie (= domaine), mais on n'en fait que sur le point de savoir quelle essence d'arbre on plante (= type de décision).

55 [E1rp]

Réunions publiques

Qui initie les réunions publiques ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Les habitants peuvent obtenir l'organisation d'une réunion publique (PJ) (5 pts)
- Les habitants ou les élus peuvent demander une consultation des corps intermédiaires (4 pts)
- Seul les élus peuvent décider d'organiser une réunion publique (2 pts)
- Non précisé (0 pts)

Il est interdit aux communes de se considérer comme liées par une demande de la population. Elles ne peuvent donc pas accorder de "droit" d'initiative si ce droit l'obligeait à faire quelque chose.

56 [E3rp]

Réunions publiques

Le nombre d'initiatives possibles est-il limité ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas de limitation en nombre de saisines possibles (5 pts)
- Limitation à un nombre raisonnable (3 pts)
- Limitation forte (une par an ou moins) (1 pt)
- Non précisé ou non concerné (0 pts)

4/ Pétitions

57 [A1pe]

Pétitions

Comment sont prises en compte les signatures ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Prise en compte des signatures des non-électeurs et des électeurs dans le cadre d'un système de pétition contraignant (PJ) (5 pts)
- Prise en compte des signatures des non-électeurs et des électeurs dans le cadre d'un système de pétition non contraignant (4 pts)
- Prise en compte uniquement des signatures des électeurs dans le cadre d'un système de pétition contraignant (PJ) 3 pts
- Prise en compte uniquement des signatures des électeurs dans le cadre d'un système de pétition non contraignant OU prise en compte des signatures des non-électeurs et des électeurs mais le programme ne dit pas si la pétition est contraignante (2 pts)
- Prise en compte uniquement des signatures des électeurs mais le programme ne dit pas si la pétition est contraignante (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

En droit, le premier alinéa de l'article 72-1 de la Constitution réserve le droit de pétition aux électeurs, et ce droit de pétition n'est pas contraignant pour les communes. La seule solution juridiquement faisable est de s'engager uniquement moralement à tenir compte des pétitions qui ne répondent pas aux critères du droit.

Par "dispositif contraignant", on entend un système de pétition qui débouche automatiquement, lorsque les conditions sont réunies, sur un résultat, comme le fait que la question soit examinée en conseil municipal.

En l'état du droit, tout système de pétition contraignant est interdit. Par contre, un.e candidat.e peut s'engager moralement à prendre en compte les pétitions sans mettre en place un système juridiquement contraignant, cela est légal.

Pas de précipitation ! Le caractère contraignant de la pétition sera traité à part, dans une prochaine question.

58 [A2pe]

Pétitions**En pratique, quels sont les outils prévus pour signer une pétition ?**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Mélange d'outils numériques et d'outils physiques accessibles aux pétitionnaires (pétitions papier à signer) (5 pts)
- Outils physiques accessibles aux pétitionnaires (pétitions papier à signer) (4 pts)
- Mélange de numérique et d'outils physiques non accessibles (signature en mairie, dans des bornes ou flou) (3 pts)
- Outils numériques uniquement (2 pts)
- Outils physiques non accessibles (signature en mairie, dans des bornes ou flou) (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

59 [A2peBis]

Pétitions**Y a-t-il une procédure prévue pour échanger avec les services en amont sur la recevabilité du projet ?**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Une procédure facile d'accès est prévue (3 pts)
- Une procédure floue ou complexe est prévue (2 pts)
- Non précisé (0 pts)

60 [A3pe]

Pétitions**Quel est le seuil de signatures pour la pétition ?**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Inférieur à 2% (5 pts)
- Inférieur à 5% (4 pts)
- Inférieur à 10% (3 pts)
- Inférieur à 20% (2 pts)
- Supérieur à 20% (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

En l'état du droit, tout système de pétition contraignant est interdit. Par contre, un.e candidat.e peut s'engager moralement à prendre en compte les pétitions sans mettre en place un système juridiquement contraignant. Donc, dans cette question, nous ne tenons pas compte du caractère contraignant du droit de pétition.

Patience ! Le caractère contraignant de la pétition sera traité à part, dans une prochaine question"

A noter : le droit ne prévoit un seuil que pour un seul dispositif de pétition. C'est la pétition en vue de demander l'organisation d'une consultation (article L1112-16 du CGCT). Dans ce cas, le seuil de signatures est un cinquième (20%) des électeurs, et le dispositif n'est pas contraignant.

61 [B2pe]**Pétitions****A quel stade les pétitions sont-elles traitées?**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Les pétitions sont traitées quelque soit le stade de décision auquel elles parviennent à la mairie (5 pts)
- Sur certains types de décision clairement affichées dans le programme, les pétitions ne peuvent plus être traitées une fois un projet enclenché (3 pts)
- Sur tous les types de décision, les pétitions ne peuvent plus être traitées une fois un projet enclenché (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

62 [B3pe]

Pétitions

Est il possible de discuter la proposition avec les services techniques de la ville ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (5 pts)
- Non (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

63 [B4pe]

Pétitions

Comment est reconnue la pétition par les élus?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Les pétitions sont examinées quel que soit le canal qu'elles emploient (plateforme de pétitions tierce qui répond à des standards acceptables d'authenticité, éventuelle plateforme ad hoc créée par la commune, mais aussi mails, courriers, etc.) (5 pts)
- Tout est examiné sauf les pétitions qui passent par des plateformes de pétition tierces qui répondent pourtant à des standards acceptables d'authenticité) (3 pts)
- Pétitions papiers et numérique sont examinées mais sans précision sur la modalité numérique (2 pts)
- Ne sont examinées que les pétitions qui passent par la plateforme ad hoc éventuellement créée par la commune (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

Les questions sur la reconnaissance par les élus évaluent si l'avis est reconnu en tant que tel, sans préjuger de sa prise en compte.

64 [C1pe]

Pétitions

Quelles interactions porteurs de pétition avec le conseil municipal sont prévues pour déboucher sur une prise de décision ? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Possibilité de présenter une pétition en conseil municipal suivi d'un débat suivi d'un vote auquel les porteurs de pétition peuvent prendre part (PJ) (5 pts)
- Possibilité de présenter une pétition en conseil municipal suivi d'un débat suivi d'un vote auquel les porteurs de pétition ne peuvent prendre part (4 pts)
- Possibilité de présenter en conseil municipal suivi d'un débat sans vote (2 pts)
- Possibilité de présenter une proposition en conseil municipal sans débat (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

65 [C2pe]

Pétition

Le processus pour que la proposition soit susceptible de devenir une décision est-il transparent ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le système de traitement des pétitions est porté à la connaissance de tous et le résultat du traitement est porté à la connaissance de tous (5 pts)
- L'un ou l'autre de ces éléments n'est pas porté à la connaissance de tous (3 pts)
- Le système de traitement des pétitions n'est pas porté à la connaissance de tous et le résultat du traitement n'est pas porté à la connaissance de tous (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

66 [C3pe]

Pétitions

Existe-il un système qui rend automatique l'inscription d'une question à l'ordre du jour du conseil municipal si elle réunit un certain nombre de signatures ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (5 pts)
- Non, mais il y a un engagement moral (3 pts)
- Non (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

67 [D1pe]

Pétitions

Sur quels domaines peuvent porter les pétitions ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout domaine sur lequel les habitants se saisissent (5 pts)
- Plusieurs domaines issus d'une négociation entre les habitants et élus (4 pts)
- Certains domaines explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des domaines très limités prévus dans le programme (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

68 [D1peBis]

Pétitions

Le programme explicite ou laisse entendre que la participation peut porter sur un domaine qui ne relève pas de sa compétence ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (3 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

69 [D2pe]

Pétitions

Sur quel type de décision la consultation est-elle possible ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout type de décision sur lesquelles les habitants se saisissent se saisissent (5 pts)
- Plusieurs types de décisions issus d'une négociation entre les habitants et élus (4 pts)
- Certains types de décisions explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des décisions très limitées prévues dans le programme (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

un 'type de décision' est une sorte de décision à l'intérieur d'un domaine de décision. Par exemple, on peut dire que l'on fait de la participation sur l'amélioration du cadre de vie (= domaine), mais on n'en fait que sur le point de savoir quelle essence d'arbre on plante (= type de décision).

70 [E1pe]

Pétitions

Existe-t-il un système de pétition ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Existence d'un système de traitement des pétitions (5 pts)
- Non précisé (0 pts)

71 [E3pe]

Pétitions**Le nombre de pétitions traitées est-il limité ?**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas de limitation en nombre de pétitions traitées, pas de limitation en nombre de pétitions qu'une même personne peut porter et pas de limitation en nombre de pétitions qu'une même personne peut signer (5 pts)
- Pas de limitation en nombre de pétitions traitées, pas de limitation du nombre de pétitions qu'une même personne peut porter, limitation raisonnable du nombre de pétitions qu'une même personne peut signer (10 par an approximativement) (4 pts)
- Pas de limitation en nombre de pétitions traitées, limitation raisonnable du nombre de pétitions qu'une même personne peut porter (6 par an approx.), pas de limitation du nombre de pétitions qu'une même personne peut signer (3 pts)
- L'un de ces éléments n'est pas précisé (3 pts)
- Limitation forte du nombre de pétitions traitées, limitation forte du nombre de pétitions qu'une même personne peut porter (une par an ou moins) et limitation forte du nombre de pétitions qu'une même personne peut signer (une par an ou moins) (2 pts)
- Deux de ces éléments ne sont pas précisés (1 pt)
- Aucune précision (0 pts)

5/Votations

72 [Vodesc]

"Votations" désigne tout dispositif qui consiste pour des personnes à mettre un bulletin dans une urne, quelle que soit l'appellation utilisée par le.a candidat.e ("référendum", "consultation d'initiative citoyenne", etc.).

En droit, il n'existe que deux types de votation dans les communes (on met de côté les consultations préalables à la fusion de communes) :

- la "consultation locale". Prévues par les articles L1112-15 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), elles consistent à permettre aux électeurs, et seulement eux, de se prononcer par oui ou par non sur certaines décisions. Son résultat n'est pas décisif et son déroulement est très réglementé. La tenue d'une consultation peut être demandée par les électeurs. Pour que la demande soit recevable, elle doit être soutenue par un cinquième (20%) des électeurs. Dans une commune comme Rennes (environ 115 000 électeurs inscrits), cela représente 23 000 électeurs. Même si ce seuil est atteint, la commune n'est pas tenue d'organiser la consultation.
- le "référendum local". Prévus par les articles LO1112-1 et suivants du CGCT, ils consistent à permettre aux électeurs, et seulement eux, de se prononcer par oui ou par non sur certaines décisions. Son résultat est décisif (dans le sens où le projet d'acte soumis au vote est adopté) si les "pour" l'emportent et qu'il y a un taux de participation d'au moins 50%. L'organisation d'un référendum local ne peut être ni obtenue ni demandée par les électeurs."

73 [A1vo]

Votations**À qui sont ouvertes les votations ? (PJ)**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Ouvertes aux non-électeurs (PJ) (5 pts)
- Pour un dispositif que la loi réserve aux électeurs, il est prévu un dispositif supplémentaire permettant de consulter les non-électeurs (4 pts)
- Réservé aux électeurs (3 pts)
- Non précisé (0 pts)

74 [A2vo]

Votations**En pratique, quels outils sont prévus pour participer à une votation ? (PJ)**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La votation se déroule dans des bureaux de vote et il y a des outils complémentaires (lieux physiques alternatifs et/ou numérique et/ou sur plus d'un jour) (PJ) (5pts)
- Les conditions sont identiques aux élections (c'est-à-dire bureaux de vote uniquement + un dimanche uniquement) (4 pts)
- Dans des lieux physiques alternatifs et avec du numérique et sur plusieurs jours (PJ) (3 pts)
- Dans des lieux physiques alternatifs avec soit du numérique soit sur plusieurs jours (PJ) (2 pts)
- Sans aucun lieu physique mais par voie numérique uniquement quelle que soit la durée (PJ) (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

75 [A3vo]

Votations**Fréquence des votations ?**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Plusieurs sujets sont soumis simultanément à la votation tous les ans (5 pts)
- Plusieurs sujets sont soumis simultanément à la votation tous les 2 ans (4 pts)
- Plusieurs sujets sont soumis simultanément à la votation tous les 3 ans ou plus (3 pts)
- Un seul sujet est soumis à la votation chaque année (2 pts)
- Un seul sujet est soumis à la votation tous les 2 ans ou plus (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

76 [A3voBis]

Votations**Les votations peuvent elles être organisées à nimporte quel moment ? (PJ)**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (1 pt)
- Non ou non précisé (0 pts)

77 [B1vo]

Votations**En amont de la votation, qu'est-il prévu pour que les habitants s'informent, débattent et se forgent une décision sur le sujet du vote ?**

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Promesse d'organiser, en amont de la votation, ou un plusieurs évènements permettant aux habitants de s'informer et de débattre sur le sujet de la votation (5 pts)
- Simple engagement de s'en tenir aux règles des campagnes électorales sans rien organiser en plus (3 pts)
- Non précisé (0 pts)

78 [B2vo]

Votation

A quel stade les votations interviennent-elles ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La votation intervient pour identifier les problèmes (5 pts)
- La votation intervient après l'identification d'un problème pour réfléchir à ses solutions (4 pts)
- Selon la sujet, la votation intervient à des stades différents (3 pts)
- La votation intervient une fois que les projets sont déjà bien définis (2 pts)
- La votation intervient une fois que le projet est défini, pour valider ou non son adoption (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

79 [C2vo]

Votations

Le processus pour que la proposition soit susceptible de devenir une décision est-il clair ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Très clair (5 pts)
- Clair (4 pts)
- Moyennement clair (3 pts)
- Peu clair (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

80 [C3vo] **Votations**

Quel est le caractère décisionnel des votations ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Toutes les votations quelles qu'elles soient seront décisionnelles à la majorité simple (PJ) (5 pts)
- Les votations seront décisionnelles si elles atteignent un seuil de participation qui répond aux conditions de l'article LO1112-7 du CGCT* et le programme mentionne un engagement moral à suivre l'avis de la majorité (4 pts)
- Les votations seront décisionnelles si elles atteignent un seuil de participation qui répond aux conditions de l'article LO1112-7 du CGCT (3 pts)
- Il n'y a pas de votations décisionnelles, mais simplement un engagement à suivre l'avis majoritaire exprimé lors de consultations et la forme de la consultation est prévue par la loi (2 pts)
- Il n'y a pas de votations décisionnelles, mais simplement un engagement à suivre l'avis majoritaire exprimé lors de consultations mais la forme de la consultation n'est pas prévue par la loi (PJ) (2 pts)
- Il n'y a pas de votations décisionnelles, mais simplement un engagement à suivre l'avis majoritaire s'il atteint un seuil fixé à l'avance exprimé lors de consultations et la forme de la consultation est prévue par la loi (1 pt)
- Il n'y a pas de votations décisionnelles, mais simplement un engagement à suivre l'avis majoritaire s'il atteint un seuil fixé à l'avance exprimé lors de consultations mais la forme de la consultation n'est pas prévue par la loi (PJ) (1 pt)
- Non précisé ou pas d'engagement à suivre la consultation (0 pts)

Articles LO1112-1 et suivants du CGCT : réservées aux électeurs et valent décision si majorité et si participation d'au moins 50%.

81 [D1vo]

Votations

Sur quels domaines peuvent porter les votations ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout domaine sur lequel les habitants se saisissent (5 pts)
- Plusieurs domaines issus d'une négociation entre les habitants et élus (4 pts)
- Certains domaines explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des domaines très limités prévus dans le programme (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

82 [D1voBis]

Votations

Le programme explicite ou laisse entendre que la participation peut porter sur un domaine qui ne relève pas de la compétence de la commune? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (3 pts)
- Non ou non précisé (0 pts)

83 [D2vo] **Votations**

Sur quel type de décision la consultation est-elle possible ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Tout type de décision sur lesquelles les habitants se saisissent se saisissent (5 pts)
- Plusieurs types de décisions issus d'une négociation entre les habitants et élus (4 pts)
- Certains types de décisions explicités dans le programme (3 pts)
- Sur des décisions très limitées prévues dans le programme (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

un 'type de décision' est une sorte de décision à l'intérieur d'un domaine de décision. Par exemple, on peut dire que l'on fait de la participation sur l'amélioration du cadre de vie (= domaine), mais on n'en fait que sur le point de savoir quelle essence d'arbre on plante (= type de décision)

84 [E1vo]

Votations

Qui initie les votations ? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Un système d'initiative citoyenne est prévu dont la réussite entraîne automatiquement, sous certaines conditions, la tenue d'une votation (PJ) (5 pts)
- Existence d'un engagement moral d'organiser une votation à la demande d'une partie des habitants (4 pts)
- Existence d'un engagement moral à examiner toute demande d'organisation d'une votation formulée par des habitants (3 pts)
- Existence d'un engagement moral d'organiser une votation suite à une démarche commune (par exemple une démarche de concertation) impliquant le conseil municipal et les habitants (2pts)
- Existence d'un engagement moral d'organiser des votations à l'initiative du conseil municipal (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

En droit, il n'est possible que de faire une pétition pour demander la tenue d'une consultation, et seuls les électeurs peuvent le faire. Dans les faits, rien n'empêche de formuler un engagement politique de donner une suite positive à une demande formulée par un cercle de personnes plus larges.

85 [E3vo]

Votations

Le nombre de votations traitées est-il limité ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas de limitation en nombre de pétitions traitées, pas de limitation en nombre de pétition qu'une même personne peut porter et pas de limitation en nombre de pétition qu'une même personne peut signer (5 pts)
- Pas de limitation en nb de pétitions traitées, pas de limitation du nb de pétitions qu'une même personne peut porter, limitation raisonnable du nb de pétitions qu'une même personne peut signer (10 par an approximativement) (4 pts)
- Pas de limitation en nb de pétitions traitées, limitation raisonnable du nb de pétitions qu'une même personne peut porter (6 par an approx.), pas de limitation du nb de pétitions qu'une même personne peut signer (3 pts)
- L'un de ces éléments n'est pas précisé (3 pts)
- Limitation forte du nombre de pétitions traitées, limitation forte du nb de pétitions qu'une même personne peut porter (une par an ou moins) et limitation forte du nb de pétitions qu'une même personne peut signer (une par an ou moins) (2 pts)
- Deux de ces éléments ne sont pas précisés (1 pt)
- Aucune précision (0 pts)

86 [E3voBis]

Votations

Pour les consultations sur demande des électeurs (article L1112-15 ou 16 du CGCT), y a-t-il une limitation du nombre de pétitions qu'un même électeur peut signer chaque année ? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non, aucune limitation (PJ) (5 pts)
- Les électeurs peuvent signer plus d'une demande de consultation par année, mais en nombre limité (PJ) (3 pts)
- Limitation ou non précisé (0 pts)

Les consultations sur demande des électeurs sont régies par l'article L1112-16 du code général des collectivités territoriales. Cet article prévoit que "Dans l'année, un électeur ne peut signer qu'une seule demande tendant à l'organisation d'une consultation par une même collectivité territoriale".

6/ Budget participatif

87 [A1bp]

Budget participatif

Comment sont répartis les projets du budget participatif ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Mélange de projets concernant toute la ville et d'une répartition égale par morceau de territoire, ouvert aux non-électeurs (4 pts)
- Uniquement des projets concernant toute la ville ou bien des projets devant être répartis également sur le territoire, ouvert aux non-électeurs (3 pts)
- Mélange de projets concernant toute la ville et d'une répartition égale par morceau de territoire, réservé aux électeurs (2 pts)
- Uniquement des projets concernant toute la ville ou bien des projets devant être répartis également sur le territoire, réservé aux électeurs (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

88 [A2bp]

Budget participatif

Des aménagements sont-ils prévus pour faciliter la participation aux budget participatif ? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La participation est rémunérée et une garde d'enfants est proposée (PJ) (5 pts)
- La participation est rémunérée (PJ) (4 pts)
- Garde d'enfants et défraiement (3 pts)
- Défraiement (2 pts)
- Garde d'enfants proposée (1 pt)
- Absence d'aménagement spécifique ou Non précisé (0 pts)

89 [A2bpBis]

Budget participatif

Parmi les éléments suivants :

- simultanéité de la présélection et/ou du vote sur les budgets avec d'autres manifestations
- modalités de vote mélangeant des modalités physiques et des modalités numériques
- durée de la votation sur la présélection et du vote sur les budgets...

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Il y a ces trois éléments (3 pts)
- Il y a deux de ces éléments (2 pts)
- Il y a un seul de ces éléments (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

90 [A3bp]

Budget participatif

Fréquence des budgets participatifs organisés pendant le mandat ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Fréquence annuelle ou plus (5 pts)
- Entre deux et trois sur le mandat (3 pts)
- Un seul sur le mandat (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

91 [B1bp]

Budget participatif

Quels types de modalités des budgets participatifs sont prévus ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Les modalités font que les budgets participatifs sont des moments de formulation d'une prise de position collective (5 pts)
- Les modalités font que les budgets participatifs mettent en avant surtout des opinions individuelles non délibérées (2 pts)
- Non précisé (0 pts)

Exemple de formulation d'une prise de position collective : possibilité de faire porter un projet par un collectif, y compris si déjà institué ; possibilité pour des tiers de rejoindre le projet en cours de route ; système de classement des projets par les tiers, etc.

92 [B2bp]

Budget participatif

La définition du budget participatif retenue ici implique que la discussion ait lieu au début de la réflexion sur des projets.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Présence d'un budget participatif en ce sens (5 pts)
- Absence ou non précisé (0 pts)

93 [B3bp]

Budget participatif

Est il possible de discuter la proposition avec les services techniques de la ville ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (5 pts)
- Non (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

94 [C2bp]

Budget participatif

Le processus pour que la proposition soit susceptible de devenir une décision est-il clair ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Très clair (5 pts)
- Clair (4 pts)
- Moyennement clair (3 pts)
- Peu clair (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

95 [C3bp] Budget participatif**Quel est le caractère décisionnel du budget participatif ? (PJ)**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le choix des habitants est systématiquement traduit dans le budget de la commune (PJ) (5 pts)
- Existence d'un budget participatif mais il est explicitement prévu que, même s'il respecte toutes les conditions posées, la ville peut mettre son veto dessus (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

En droit, il est interdit à une autorité administrative, comme une commune, de se défaire de son pouvoir de décision. En l'absence de texte de droit autorisant expressément les budgets participatifs, leur conformité au cadre juridique est douteuse. Cela étant, il y a le cadre juridique et la pratique, et, à ce jour, aucun budget participatif n'a été annulé en justice pour cette raison.

96 [D1bp]**Budget participatif****Quels sont les montants que la commune alloue au(x) budget(s) participatif(s) ?**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Budget de 30€ par habitant et plus (5 pts)
- Budget entre 15€ et 30€ par habitant (4 pts)
- Budget entre 9€ et 15€ par habitant (3 pts)
- Budget entre 5€ et 9€ par habitant (2 pts)
- Budget de moins de 5€ par habitant (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

On obtient ce montant en divisant le montant total octroyé par le nombre d'habitants de la commune tel que fixé par l'INSEE.

En 2017, le montant moyen consacré par les villes était de 8,90 € par habitant pour 47 communes. En 2016, il était de 11€83 pour 26 communes (source : <http://lesbudgetsparticipatifs.fr/panorama-des-budgets-participatifs-2017/>)

97 [D1bpBis]**Budget participatif****Le budget participatif est-il fléché ?**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Non, le budget participatif n'est pas fléché (3 pts)
- Oui, le budget participatif est fléché (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

"Flécher" un budget participatif signifie orienter le budget participatif sur une ou plusieurs thématique(s).

Par exemple, la commune peut annoncer qu'elle n'acceptera, dans le cadre du budget participatif, que les projets qui concernent l'accessibilité du territoire communal aux personnes en situation de handicap.

Un budget participatif non fléché laisse les habitants libres de proposer des budgets sur le thème de leur choix.

A noter que le fait de préciser que les projets proposés par les habitants doivent entrer dans le cadre des compétences de la commune n'est pas considéré, ici, comme du fléchage.

98 [E1bp]**Budget participatif****Présence ou absence de budget participatif ?**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Présence d'un budget participatif ? (4 pts)
- Absence d'un budget participatif (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

99 [E3bp] Budget participatif

Il y a-t-il des limites au nombre de budgets participatifs pouvant intervenir dans le mandat ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas limité (5 pts)
- Limité (3 pts)
- Non précisé (0 pts)

7/ Evaluation de la démarche participative une fois élus (améliorer les dispositifs de l'intérieur)

100 [Aep]**Renforcer l'inclusion (Critère A)**

De quelle façon l'évaluation de la démarche participative est-elle prévue dans le programme ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le programme prévoit une évaluation ouverte à tous les habitants et indique la procédure (5 pts)
- Le programme prévoit une évaluation partiellement ouverte à tous les habitants (3 pts)
- Le programme prévoit une évaluation ouverte à tous les habitants mais n'indique pas la procédure (1 pt)
- Non précisé ou pas d'évaluation prévue (0 pts)

101 [Bep]**Permettre de formuler des prises de position collectives (Critère B)**

De quelle façon l'évaluation de cette démarche est-elle prévue dans le programme ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- L'évaluation est prévue de telle manière qu'elle permet de formuler une prise de position collective (ex : compte-rendu des avis formulés par les personnes prenant part à l'évaluation de la démarche participative) (5 pts)
- L'évaluation est prévue de manière à ce que seules des opinions individuelles soient émises sur la démarche participative (2 pts)
- Non précisé (0 pts)

102 [Cep]**Avoir des capacités à produire une décision / chances de déboucher sur une décision (Critère C)**

De quelle façon l'évaluation de cette démarche est-elle prévue dans le programme ? (PJ)

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le résultat de l'évaluation doit obligatoirement être respecté par le CM (PJ) (5 pts)
- Le programme prévoit que le maire transmet obligatoirement le rapport d'évaluation au conseil municipal et que celui-ci doit l'examiner avec possibilité d'interagir avec les personnes ayant participé à l'évaluation (4 pts)
- Le programme prévoit que le maire transmet obligatoirement le rapport d'évaluation au conseil municipal et que celui-ci doit l'examiner sans possibilité d'interagir avec les personnes ayant participé à l'évaluation (3 pts)
- Non précisé (0 pts)

103 [Dep]

Etendue des domaines et décisions sur lesquels la participation peut porter (Critère D)

De quelle façon l'évaluation de cette démarche est-elle prévue dans le programme ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- L'évaluation peut porter sur toutes les dimensions de la démarche participative de la commune (PJ) (5 pts)
- L'évaluation peut porter sur les dimensions de la démarche participative telles qu'issues d'une négociation entre les élus et les personnes participant à l'évaluation (4 pts)
- L'évaluation ne peut porter que sur des dimensions de la démarche participative qui sont prévues dans le programme (3 pts)
- Ne peut porter que sur des dimensions limitées de la démarche participative précisées dans le programme (1 pts)
- Non précisé (0 pts)

104 [DepBis]

Etendue des domaines et décisions sur lesquels la participation peut porter (Critère D)

Est-ce que le programme prévoit explicitement, ou laisse entendre, que l'évaluation peut porter sur la démarche participative d'une autre collectivité que la commune ? (PJ)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui (PJ) (2 pts)
- Non (0 pts)

105 [Eep]

Qui initie ? (Critère E)

De quelle façon l'évaluation de cette démarche est-elle prévue dans le programme ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- L'instance chargée de l'évaluation peut se saisir elle-même (5 pts)
- L'instance doit obligatoirement être saisie plusieurs fois par an ou une fois par an (3 pts)
- L'instance est uniquement saisie par les élus lorsqu'ils le souhaitent (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

8/ Ensemble des dispositifs : Information

Les questions suivantes évaluent la qualité d'information à propos de tous les dispositifs.

106 [A4td]

Concernant l'ensemble des dispositifs participatifs prévu dans le mandat

Le budget consacré à la communication sur les dispositifs participatifs est-il important, moyen ou faible ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le budget consacré à la communication sur les dispositifs participatifs est indiqué et détaillé (2 pts)
- Le budget consacré à la communication sur les dispositifs participatifs est indiqué mais pas détaillé (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

107 [A4tdBis]

Concernant l'ensemble des dispositifs participatifs prévu dans le mandat

Sur la communication, y'a-t il un souci de cibler les populations peu participantes avec des mesures correspondantes ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Il y a un souci de cibler, dans la communication, les populations peu participantes avec des mesures correspondantes (2 pts)
- Il y a un souci de cibler, mais flou (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

108 [A4tdTer]

Concernant l'ensemble des dispositifs participatifs prévu dans le mandat

Le système participatif dans son ensemble est-il lisible ? (2), moyennement lisible (1), très complexe ou absent (0).

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le système participatif est lisible (2 pts)
- Le système participatif dans son ensemble est moyennement lisible (1 pt)
- Le système participatif dans son ensemble est très complexe (0 pts)
- Non précisé (0 pts)

109 [A5td]

Concernant l'ensemble des dispositifs participatifs prévu dans le mandat

Quelles informations et/ou formations sur les politiques publiques et les institutions sont prévues ?
Quels budgets sont prévus ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Des ateliers de formation ouverts à tous ainsi qu'une diffusion d'information sur les institutions et les politiques publiques, avec un budget dédié suffisant (5 pts)
- Des ateliers de formation ouverts à tous ainsi qu'une diffusion d'information sur les institutions et les politiques publiques, avec un budget dédié non précisé (4 pts)
- Des ateliers de formation ouverts à tous ou une diffusion d'information sur les institutions et les politiques publiques, avec un budget dédié suffisant (4 pts)
- Des ateliers de formation ouverts à tous ainsi qu'une diffusion d'information sur les institutions et les politiques publiques, avec un budget dédié insuffisant (3 pts)
- Des ateliers de formation ouverts à tous ou une diffusion d'information sur les institutions et les politiques publiques, avec un budget dédié insuffisant (2 pts)
- Des ateliers de formation ouverts à tous ou une diffusion d'information sur les institutions et les politiques publiques, avec un budget dédié non précisé (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

Il est entendu qu'un budget "suffisant" consacré à chaque item correspond à ce qui est nécessaire pour assurer une effectivité raisonnable.

110 [E2td]

Tous les dispositifs

Quel canal de saisine pour une initiative ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Existence d'un canal de saisine porté à la connaissance des intéressés et simple d'usage (5 pts)
- Existence d'un canal de saisine porté à la connaissance des intéressés mais complexe (3 pts)
- Existence d'un canal de saisine sur lequel il y a peu d'information mais qui est simple (2 pts)
- Existence d'un canal de saisine peu accessible et complexe (1 pt)
- Non précisé (0 pts)

Fin du questionnaire